

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PREPARAZIONE DI U NOVU PIANU 2023-2028**  
**INSEGNAMENTI ARTISTICI È ACCORDU CÙ U STATU**  
**NANTU À L'EDUCAZIONE ARTISTICA È CULTURALE**

**PRÉPARATION DU NOUVEAU SCHÉMA DES**  
**ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2023-2028 ET**  
**CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETAT PORTANT SUR**  
**L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen est relatif à la politique de la Collectivité de Corse en faveur des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle. Il vise à soumettre à votre assemblée une nouvelle approche pour la construction du futur schéma régional des enseignements artistiques pour la période 2023-2028, ainsi qu'un projet de contractualisation avec l'Etat afin de développer l'éducation artistique et culturelle, en visant le 100 % EAC pour tous les jeunes corses.

### I- PROPOS LIMINAIRES

« *L'art, c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme* » disait André Malraux, évoquant la capacité de l'art à transcender les hommes. En effet, l'art est un grand fait humain et si sa naissance, comme toutes les naissances, plonge dans les ténèbres, dès qu'il se montre à la lumière, il nous apporte une révélation, mettant en mouvement toutes les puissances intérieures de l'esprit.

La feuille de route pour la Culture de la Collectivité de Corse votée par l'Assemblée de Corse en 2017 soulignait « *ce que la Culture apporte à l'individu et à la collectivité ne peut se quantifier ; elle accompagne les individus dans un domaine qui fait principalement référence à l'émotion. Cette émotion est une richesse qui participe à créer une société harmonieuse, tolérante, curieuse, éveillée, dans laquelle tous les individus peuvent faire appel à leur esprit critique, leur volonté de s'exprimer pour créer et faire valoir leur individualité, leur singularité, dans un plus grand ensemble* ».

Tout autant, la feuille de route a érigé le volet relatif à l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle « *INGRANDÀ INCÙ A CULTURA* » comme axe prioritaire du cadre de sa politique culturelle.

Elément fondamental de ce qui peut faire société, la Culture est une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun, d'ailleurs le mot latin « ars » ne signifiait-il pas l'habileté acquise par l'étude ou la pratique. Ainsi, dans un monde en perpétuel mouvement et dont les crises (sociales, sanitaires, environnementales) successives sont autant d'alertes donnant à entrevoir un avenir sombre, les enseignements artistiques et l'éducation artistique et culturelle sont plus que jamais indispensables aux politiques culturelles pour accompagner la construction des consciences des citoyens de demain.

La loi de 2004 a transféré aux communes et aux départements la compétence relative aux enseignements artistiques. La Corse fait partie des territoires s'étant dotés tardivement d'un schéma des enseignements artistiques, tel que préconisé par la loi du 13 août 2004. Ceci s'explique d'une part du fait que la loi de 2004 ne prenait

pas en compte le statut particulier de la Collectivité Territoriale de Corse et d'autre part du fait du désengagement des deux départements du Cismonte et du Pumonte sur ce sujet.

Partant de ce constat et au regard de sa qualité de « chef de file » en matière de politique culturelle conféré par la loi de 2002, la Collectivité Territoriale de Corse a intégré dans sa feuille de route pour l'action culturelle adoptée par l'Assemblée de Corse en 2011 et a établi un premier schéma voté en 2013.

Si depuis 2013, les deux schémas des enseignements artistiques ont eu pour vocation de structurer dans l'île un accès à la formation artistique pour tous et que des avancées significatives ont pu être constatées, il convient aujourd'hui de s'engager dans une action volontariste affirmée pour que l'accès à un enseignement artistique de qualité ou à la sensibilisation artistique soit possible pour toutes et tous.

## **II - MÉTHODOLOGIE DU FUTUR SCHÉMA 2023-2028**

### **Bilan et diagnostic préalables**

Afin de mettre en œuvre ce projet il est nécessaire tout d'abord de faire le bilan des précédents schémas, tant d'un point de vue tant quantitatif, que qualitatif. Un travail d'un an a été réalisé afin de disposer de statistiques précises et d'amorcer la construction d'un outil partagé par tous les acteurs concernés, il figure en annexe du présent rapport.

Les enseignements tirés de cette analyse sont les suivants :

→ La péréquation territoriale de l'offre de formation n'a toujours pas été atteinte et certaines zones notamment le centre Corse sont dépourvues d'une offre de formation artistique que cela soit en temps scolaire pour le primaire ou le secondaire ou hors temps scolaire.

→ Le Conservatoire doit trouver de nouvelles sources de financement pour son développement. Seul établissement d'enseignement labélisé par l'Etat en Corse, il convient de proposer projet structurant pour envisager un soutien accru de l'Etat. Par ailleurs, la participation financière des collectivités membres et plus particulièrement celle des villes d'Aiacciu et de Bastia a atteint un niveau ne laissant plus guère de marges de manœuvres, alors que la majorité des élèves proviennent d'autres communes.

→ Les pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique souffrent de contraintes budgétaires fortes alors qu'ils recensent autant d'élèves que le Conservatoire et que leurs budgets de fonctionnement sont en-deçà des moyennes nationales.

→ Si l'offre artistique en matière de chant traditionnel se développe, en revanche il n'existe pas de formation aux instruments traditionnels.

→ La charte des enseignements artistiques définie en 2017 à destination tant des structures de formation que des collectivités partenaires, n'est plus adaptée et nécessite une révision.

→ Les parcours de formation en temps scolaire subissent des ruptures, avec notamment l'arrêt des classes à horaires aménagés à la fin du collège, avec pour seule perspective l'accès aux options de spécialités artistiques au baccalauréat, dont l'offre est inégale sur le territoire. Ceci impacte le niveau de qualification des élèves qui souhaiteraient une poursuite d'études artistiques dans l'enseignement supérieur.

→ Enfin, le manque de visibilité des actions menées en matière d'éducation artistique et culturelle qui nuit à la définition d'une stratégie globale.

### **Périmètre du futur schéma**

Si le schéma de 2017 avait esquissé la nécessité de structurer la question des enseignements artistiques dans le cadre de parcours de formation du plus jeune âge jusqu'à l'enseignement supérieur et d'intégrer les actions d'éducation artistique et culturelle, force est de constater que sur ce point peu d'avancées ont été réalisées.

Aussi, l'enjeu du futur schéma est de mettre en œuvre cette réflexion autour de parcours de formation au travers d'une action concertée des différentes directions de la Collectivité de Corse compétences dans ce domaine : Direction de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Direction de la Culture et Direction de la langue corse.

Il est en effet nécessaire pour mieux accompagner la formation initiale et l'évolution des pratiques et des disciplines artistiques d'avoir une vision globale entre les formations proposées sur le temps scolaire (Education nationale) et celles proposées hors temps scolaire (conservatoire, pôles territoriaux, écoles associatives) afin de définir une cartographie et un état des lieux par discipline artistique des formations de la formation initiale, au primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Un premier exemple de ce travail figure en annexe du bilan, dans le domaine de la danse.

De plus, les deux précédents schémas ne s'étaient attachés qu'aux disciplines artistiques du spectacle vivant : art dramatique, musique et danse. Au regard du dynamisme constaté en Corse pour les arts plastiques et visuels, il s'agira pour le prochain schéma d'intégrer les différentes pratiques de ce domaine (arts plastiques, vidéo-art, cinéma...).

Enfin, la question de l'éducation artistique et culturelle nécessite une approche transversale pour plus de visibilité et de coordination des différents acteurs. La conclusion d'un accord-cadre avec l'Etat sur ce sujet sera de nature à amorcer un travail de fond.

### **MÉTHODOLOGIE**

Le nouveau schéma s'inscrit dans une approche nouvelle tant sur le fond que sur la forme, dans le cadre d'un travail de concertation entre les différents acteurs.

Parce que les enseignements artistiques relèvent d'une compétence partagée entre les communes et la Collectivité de Corse, depuis la fusion avec les deux départements (bien que ces derniers ne se soient pas investis dans l'exercice de cette compétence avant la fusion), il convient de travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration du nouveau schéma.

De plus, concernant la question de la formation artistique en temps scolaire relevant de la compétence de l'Education nationale en partenariat avec la CdC pour l'établissement de la carte scolaire dans le secondaire, il convient de partager ce diagnostic, dans un objectif d'action concertée.

Enfin, parce que les structures d'enseignements sont au cœur du dispositif, celles-ci doivent être associées à la construction de ce nouveau schéma.

En ce sens, le présent document sera adressé à l'ensemble des parties concernées et plusieurs réunions seront organisées entre le mois de janvier et de mars 2023.

- Réunion stratégique entre l'Education nationale, l'Université et la CdC.
- Réunion du comité technique issu de la convention Etat/Région en faveur de l'Education artistique et culturelle, suite à la signature de la convention, en vue de la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Réunions par territoires en présence des communes, des EPCI, de la CdC et des structures d'enseignement.

## **CALENDRIER**

Un calendrier de travail est proposé afin de déterminer de nouveaux objectifs coconstruits en ciblant les outils existants et/ou en proposant de nouveaux outils pour y concourir.

Dans ce cadre, une méthodologie de travail en quatre phases est proposée :

- Décembre 2022 : Présentation d'un rapport d'information à l'Assemblée de Corse ayant pour objet le bilan du schéma 2017/2021.
- Janvier-Mars 2023 : Réunions de concertations avec les acteurs concernés (Etat, Collectivités locales, structures d'enseignement et d'éducation artistiques et culturelles, Università di Corsica) en vue de la définition et la validation des outils de suivi et de prospective et la rédaction des nouvelles chartes.
- Avril 2023 : Présentation du nouveau schéma 2023/2028 à l'Assemblée de Corse, adoption des chartes, mise en place d'un comité de suivi.

## **III - CONVENTION ETAT/RÉGION EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

En 2019, la DRAC a pris attache avec la CdC afin d'envisager comme c'est le cas dans de nombreuses régions métropolitaines de signer une convention avec la Collectivité de Corse en vue de la généralisation de l'Education artistique et culturelle. Si un premier travail a été entrepris, la crise sanitaire a mis un frein d'arrêt à ce projet pendant deux ans.

Alors que le schéma des enseignements artistiques 2017-2021 arrivait à échéance, et que la démarche d'y intégrer l'éducation artistique et culturelle n'avait pas trouvé

de concrétisation dans ce cadre, ce projet de conventionnement a été relancé dans une démarche transversale au sein de la Collectivité de Corse associant l'ensemble des directions concernées : culture, éducation, langue corse et jeunesse.

Des réunions de travail avec la DRAC et le Rectorat ont permis de dresser un cadre pour ce conventionnement avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Les objectifs de cette convention (annexe n° 2 du présent rapport) sont de viser le 100 % EAC pour l'ensemble des jeunes corses et de partager une action concertée à cet effet.

**En conséquence, il est proposé à votre Assemblée :**

- De prendre acte du bilan-diagnostic du schéma 2017-2021 en vue de l'élaboration du prochain schéma 2023-2028 des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle.
- De prendre acte de la méthodologie proposée en vue de l'élaboration de ce prochain schéma.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention Etat/Région en faveur de l'éducation artistique et culturelle présentée en annexe de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer